

COLLECTIVITÉ :SAINT-THIBERY.....

Tableau d'avancement au GRADE DE ATTACHE PRINCIPAL

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	BEYRIÉ PIERRE	ATTACHÉ	A	ATTACHÉ PRINCIPAL	01/03/2019

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A SAINT-THIBERY, le 01.03.2019

Signature de l'autorité territoriale et cachet

